

- AVIS -

ON MANQUE DE TOUT, SAUF DE COEUR!

Déposé au ministère des Finances du Québec dans le
cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026



Le Regroupement
des Auberges du coeur du Québec
20 janvier 2025

Pour toutes demandes de renseignements ou pour plus d'informations, communiquez avec



Le Regroupement
des Auberges du cœur du Québec

Paule Dalphond

Directrice générale

514 523-8559, poste 202

Cell. : 450 750-2929

paule.dalmond@aubergesducoeur.org

Regroupement des Auberges du cœur

5125, rue du Trianon

Bureau 318

Montréal (Québec) H1M 2S5

aubergesducoeur.org

SOMMAIRE

Mise en contexte	1
Nos recommandations	2
Consolider les Auberges du cœur du Québec	3
Écart de financement	5
Les impacts du sous-financement	5
Développement de maisons d'hébergement jeunesse communautaires	7
Rehaussement global du financement des organismes communautaires	8
Le caractère essentiel du financement à la mission	9
Offre de logement abordable pour les jeunes	9
Le modèle Auberge du cœur en émergence	10
Filet sociale à reconstruire	11
Conclusion : Une vision commune pour un avenir inclusif	12
Liste des Auberges du cœur	13

Mise en contexte

Alors que le Québec fait face à une crise de l'itinérance sans précédent et à une pénurie de logements abordables, les Auberges du cœur, essentielles à la prévention et à la lutte contre l'itinérance chez les jeunes, se trouvent dans une situation critique. Déjà fragilisées par un sous-financement chronique, elles peinent à répondre aux demandes d'hébergement croissantes tout en maintenant leurs services essentiels.

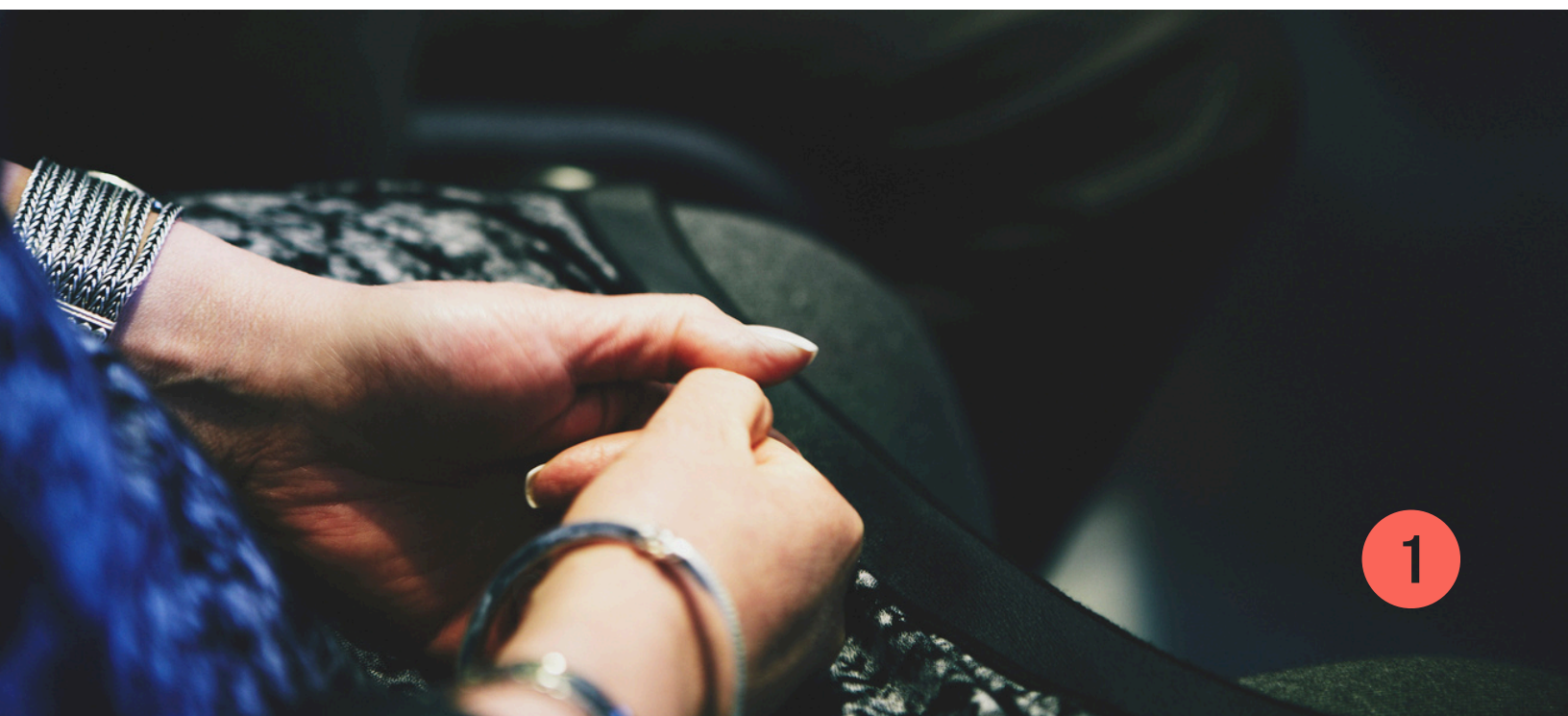
Les mesures récentes ciblant la prévention de l'itinérance jeunesse ont principalement été orientées vers les jeunes à la sortie des Centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (centres jeunesse). Or, ces efforts, bien qu'importants, ne reflètent pas la diversité des parcours des jeunes accueillis dans les Auberges du cœur, qui ne sont pas tou·te·s issu·e·s de ce système. Cette réalité rend impérative une approche plus inclusive pour répondre aux besoins de tou·te·s les jeunes confronté·e·s à des défis d'itinérance.

Pour permettre à nos ressources de mieux soutenir ces jeunes, il est impératif que la question du financement à la mission soit au

cœur des engagements du gouvernement. Depuis des années, l'écart entre le financement des maisons d'hébergement communautaire pour jeunes et celui des ressources pour femmes reste significativement grand.

Cette disparité de traitement met en péril la mission des Auberges du cœur, qui doivent composer avec un sous-financement structurel. Ces ressources sont forcées de réduire leurs services, de refuser des jeunes faute de moyens et de lutter pour recruter et retenir des intervenant·e·s qualifié·e·s. Le personnel des Auberges, souvent payé en deçà des standards du réseau de la Santé et des Services sociaux, travaille dans des conditions précaires qui fragilisent leur engagement à long terme.

Les Auberges du cœur ne peuvent plus continuer à opérer dans de telles conditions. Il est urgent de reconnaître leur rôle essentiel et de corriger ces iniquités pour assurer leur pérennité et leur capacité à répondre aux besoins des jeunes en situation de vulnérabilité.



Nos recommandations

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) souhaite faire entendre ses recommandations pour améliorer les conditions de vie des jeunes accueilli-e-s et soutenir durablement les maisons d'hébergement communautaire jeunesse.

Pour faire face aux défis actuels, qui exigent des actions concrètes et ambitieuses, le RACQ recommande :

1. Corriger les disparités de financement dans le secteur de l'hébergement communautaire

- Mettre en place un plan de rattrapage financier pour le secteur de l'hébergement communautaire jeunesse, incluant un investissement annuel et récurrent. Le manque à gagner, uniquement pour les Auberges du cœur, s'élève actuellement à 28M\$.

2. Investir dans le financement à la mission des organismes communautaires autonomes

- Ajouter 1,7 milliards de dollars dans le financement global à la mission des organismes communautaires autonomes en Santé et Services sociaux (OCASSS) pour renforcer leur autonomie et leur capacité d'agir.
- Indexer annuellement ces subventions selon l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

3. Soutenir l'autonomisation et la transition des jeunes

- Reconnaître et financer les pratiques de post-hébergement, avec un soutien dédié permettant de prolonger l'accompagnement des jeunes au-delà de leur séjour dans les Auberges du cœur.

4. Faciliter l'accès à un financement de démarrage pour les nouvelles ressources

- Garantir un soutien financier initial de 350 000 \$ pour les nouvelles maisons d'hébergement jeunesse communautaires dès leur première année d'opération, suivi d'un plancher de 500 000 \$ lors de leur admission au PSOC, afin de réduire la pression financière sur ces ressources.

5. Répondre à la hausse des coûts alimentaires

- Allouer des fonds supplémentaires pour compenser les hausses des frais d'épicerie et la diminution des dons des banques alimentaires.

6. Investir dans le logement abordable pour les jeunes

- Augmenter l'offre de logements sociaux et abordables pour les jeunes en processus d'autonomisation, en priorisant ceux avec un soutien communautaire.

Ces recommandations visent à rétablir l'équité, soutenir les jeunes vulnérables et renforcer la mission des Auberges du cœur, essentielles à la construction d'un filet social solide et inclusif au Québec.

Consolider les Auberges du cœur du Québec

Les Auberges du cœur font partie intégrante du filet social québécois, aux côtés des autres organismes communautaires, des services publics et des programmes sociaux. Chaque année, elles accueillent et soutiennent plus de 4 500 jeunes à travers 780 places en hébergement, en appartements supervisés ou en logements sociaux. Cette mission d'accueillir et soutenir les jeunes ne serait possible sans les travailleur·euse·s (500) et bénévoles (450).

Le soutien offert aux jeunes à la suite d'une période d'hébergement, nommés suivis en post-hébergement[1], a permis près de 27 000 contacts avec plus de 2 400 jeunes. Ces pratiques, pionnières dans leur domaine, favorisent le maintien des acquis et l'autonomisation des jeunes. Ce soutien prolonge l'impact de l'hébergement en assurant une transition durable vers la vie adulte, tout en réduisant les risques de rechute dans des situations d'itinérance.

Ces chiffres ne reflètent qu'une fraction des besoins des jeunes pour le type d'hébergement et de soutien que nous offrons, considérant les régions dépourvues de telles ressources.

Par ailleurs, depuis la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse[2], présidée par madame Régine Laurent, ainsi que la publication des résultats de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France[3] (EDJeP), mené par le chercheur monsieur Martin Goyette, nous constatons que

beaucoup de mesures ont été annoncées pour les jeunes ayant été pris·es en charge par la Direction de la Protection de la jeunesse (DPJ). Bon nombre de ces jeunes fréquentent aussi les Auberges du cœur, mais le portrait des jeunes de ces maisons d'hébergement jeunesse communautaire est plus diversifié que la question de la DPJ. Il appert ainsi que, pour plusieurs, les mesures annoncées dans les dernières années ont peu d'impact sur leur parcours.

Une part cruciale de la mission des Auberges du cœur consiste à accompagner et soutenir les jeunes de 12 à 35 ans, confronté·e·s à l'itinérance ou faisant face à des difficultés, dans le développement de leur autonomie, facilitant ainsi une transition vers la vie adulte moins difficile. Au fil des années, elles ont gagné une reconnaissance significative dans divers milieux, qu'ils soient communautaires, institutionnels ou universitaires. . Malgré cette reconnaissance, la précarité financière les confronte à des dilemmes déchirants, tels que la fermeture temporaire de lits (70 lits en 2023-2024), des refus d'hébergement pour les jeunes (plus de 6 000 en 2023-2024) et la perte de personnel qualifié, souvent attiré par le réseau de la Santé et des Services sociaux. Ils et elles quittent en raison de l'instabilité des horaires, des salaires peu élevés et des conditions de travail moins avantageuses que dans d'autres milieux d'intervention offrant un hébergement 24/7. En conséquence, les employé·e·s des maisons d'hébergement jeunesse communautaires se retrouvent en situation de précarité.

[1] Les pratiques en post-hébergement à accompagner des jeunes aux parcours instables, entourés d'incertitudes, après un ou plusieurs séjours en maison d'hébergement. Or, dans un contexte où la pérennité du financement de ces pratiques n'est pas garantie, d'importants risques de rupture et d'exclusion sociale existent pour les jeunes sans possibilité de poursuivre les interventions amorcées pendant ces séjours. Consultez l'article de recherche Le lien d'abord : les pratiques de « post-hébergement » des Auberges du cœur à l'adresse suivante : https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2015/07/intervention_142_5_le-lien-d-abord.pdf [consulté le 30/01/2022] afin d'en connaître davantage.

[2] <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>

[3] <https://edjep.ca/>

La question des conditions de travail des employé·e·s est centrale dans la consolidation des activités des maisons d'hébergement jeunesse communautaires. Les salaires que perçoivent les intervenant·e·s des Auberges du cœur avoisinent le seuil de revenu viable, certaines ressources peinant même à l'atteindre. Le salaire moyen dans les Auberges s'est éloignée davantage de l'échelon de base du réseau de la Santé et des Services sociaux depuis les dernières négociations du secteur public et de la réforme du réseau de la Santé.

Nul besoin de dire que les intervenant·e·s des Auberges du cœur font régulièrement face à des situations de crises et qu'ils doivent composer avec des groupes de jeunes en étant parfois seul·e sur le plancher d'intervention. Or, en comparaison avec les agent·e·s d'intervention de la DPJ, un secteur similaire en termes de population accueillie, dont le salaire oscille désormais à 35\$ l'heure, les intervenant·e·s des Auberges du cœur ont un salaire moyen de 26\$ l'heure. Une différence énorme en termes de revenus.

Ces disparités salariales entravent non seulement le recrutement, mais aussi la rétention du personnel expérimenté. Elles provoquent des départs vers le réseau de la Santé ou d'autres ressources d'hébergement, compromettant ainsi la capacité des Auberges du cœur à mener à bien leur mission. Pourtant, elles demeurent sous-financées depuis des années par rapport à leurs besoins.

Avec les difficultés d'accès à des soins en santé mentale qui exacerbent des situations déjà précaires et causent une surcharge de travail notable sur les équipes d'intervention des maisons d'hébergement jeunesse communautaires, la pression est forte pour assurer un séjour qui donnera des résultats positifs plutôt qu'accroître une détresse psychologique déjà importante chez les jeunes. Chez plusieurs de nos membres, les quarts de travail des intervenant·e·s ne peuvent être doublés. Lorsqu'une situation de crise se présente (pensons à une psychose ou une crise suicidaire), la personne en poste doit d'une part porter toute son attention vers le ou la jeune en crise, tout en assurant sa sécurité ainsi que la sécurité et la cohésion du groupe. L'impact est donc significatif sur les jeunes, mais aussi sur les équipes d'intervention qui sont dans des situations prolongées de stress important.

Face à la complexification des situations vécues par les jeunes que les Auberges du cœur accueillent, elles ont besoin de moyens importants afin de donner aux intervenant·e·s d'expérience des conditions de travail qui leur permettent à la fois de rester en poste dans l'organisme, mais aussi de mettre en pratiques des suivis et des activités optimales permettant aux jeunes hébergé·e·s de s'accomplir. Nul besoin de mentionner que l'apprentissage et la participation citoyenne des jeunes sont une richesse inestimable à l'ensemble de notre société.

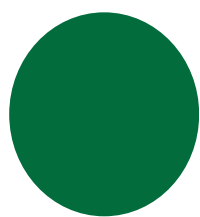


Écart de financement

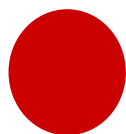
Nous avons comparé le financement accordé à deux maisons d'hébergement communautaire constituées la même année (1983) dans le même quartier de Montréal (Hochelaga-Maisonneuve) et qui ont toutes deux une capacité d'accueil de 15 lits.

L'ÉCART AVEC LES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIME DE VIOLENCE

Au 1er avril 2024



1 286 810\$
Maison pour
femmes



702 100\$
Auberge
du cœur



584 710\$
Différence

Les impacts du sous-financement

Sous-financées depuis des années par rapport à leurs besoins, les Auberges du cœur enregistrent un manque à gagner de 28 millions de dollars annuellement pour atteindre une certaine équité par rapport à d'autres types de ressources d'hébergement, malgré des coûts opérationnels similaires tels que l'électricité, l'épicerie et l'entretien des bâtiments.

D'ailleurs, les hausses continues des frais d'épicerie affectent directement les Auberges du cœur. Cette situation s'aggrave avec la diminution des dons alimentaires des Moissons, une ressource essentielle pour plusieurs Auberges. Ces défis s'ajoutent à une liste croissante de pressions financières déjà insoutenables pour des organisations en sous-financement chronique.

Les impacts de celui-ci sur les Auberges du cœur sont nombreux, ce qui mène souvent les ressources à réduire des services, voir même fermer des lits temporairement :

- haut taux de roulement du personnel en raison des conditions de travail non compétitives,
- une moyenne de 325 heures par année consacrée à l'embauche et l'intégration de nouvelles employé-e-s en 2023-2024,
- une moyenne de 6,2 affichages de poste à combler pour l'année 2023-2024,
- fermeture temporaire de 17% des places en maison d'hébergement.

Par ailleurs, le manque de financement contraint les maisons d'hébergement communautaire pour jeunes à consacrer plus de temps et d'énergie à la collecte de fonds et la reddition de compte pour boucler leur année financière. Nous estimons que pour les membres du RACQ, c'est près de 14 500 heures par années qui y sont consacrées. C'est donc 14 500 heures de moins en accompagnement et soutien direct aux jeunes.

De plus, ces collectes, ne permettant pas de prévisibilité à long terme, ont deux effets néfastes :

- détourner des ressources des objectifs fondamentaux des organismes,

- entraver le développement innovant et durable de volets d'intervention, de soutien et d'accompagnement direct pour les jeunes.

Pour que les Auberges du cœur puissent faire ce qu'elles font le mieux, soit accompagner et soutenir les jeunes, elles réclament **28M\$ additionnels à leur financement de base**. Voici comment cette somme permettrait à ces ressources^[4] essentielles d'opérer de manière optimale sachant qu'une grande majorité de ces postes budgétaires sont essentiels à leur bon fonctionnement. Par ailleurs, il ne serait pas possible pour les ressources d'assumer toutes ces dépenses s'il n'y avait pas d'autres sources de revenus.

Poste budgétaire	Montant (\$)
Embauche de plus d'intervenant-e-s / ressource	9 181 000 \$
Embauche et maintien d'intervenant-e-s au suivi post-hébergement / ressource	3 061 000 \$
Rattrapage salariale et formations	7 259 000 \$
Alimentation (épicerie)	2 538 000 \$
Entretien base (immeuble et mobilier)	3 723 000 \$
Frais d'opération (électricité, assurances, audits, etc.)	1 588 000 \$
Autres dépenses (Activités avec les jeunes, déneigement, etc.)	648 000 \$
TOTAL	27 998 000 \$

[4] Le calcul est fait sur la base de 34 maisons d'hébergement puisque certaines Auberges du cœur ont 2 points de services en hébergement 24/7.

Développement de maisons d'hébergement jeunesse communautaires

Puisque les Auberges du cœur sont présentes dans 10 régions administratives au Québec, et bien que d'autres ressources d'hébergement communautaire pour les jeunes existent dans la province, plusieurs territoires ont des besoins pour ce type d'organisme communautaire. La jeune histoire de l'Auberge du cœur la Maison L'Ancre Pierre-de Saurel, en Montérégie, est un exemple frappant des difficultés qui attendent les organisations qui souhaitent offrir aux jeunes de leur région de l'hébergement et de l'accompagnement. Cette ressource est née de l'initiative de la communauté à la suite du constat que les jeunes de la région n'avaient pas un accès facile à ces services alors que les besoins sont importants.

La ressource a dû attendre une année après le début de ses activités pour pouvoir déposer une demande au Programme de soutien des organismes communautaires (PSOC), l'obligeant à fonctionner avec des ressources limitées. Même par la suite, les montants accordés restent insuffisants pour assurer un service digne des besoins des jeunes de la région. Cette situation contribue à une instabilité structurelle, forçant les ressources communautaires, comme L'Ancre, à réduire des services essentiels ou à refuser des jeunes faute de moyens. Cela accentue les inégalités et compromet leur mission première : offrir un hébergement sécuritaire, stable et adapté aux besoins des jeunes.

Tandis que la Maison L'Ancre opérait sans soutien financier lors de sa première année d'existence, le Maison La Grande Voile, dans la région du Bas-St-Laurent, est financée pour 11 travailleur-euse-s en équivalent de temps plein (ETP) par le CISSS, et ce dès son premier jour d'opération. Dans les deux cas, les ressources font de l'hébergement 24/7 avec des jeunes mineurs et majeurs grâce à 6 lits, à la différence que la première est un organisme communautaire autonome et que la seconde est une ressource du réseau de la Santé et des Services sociaux.

De plus, le RACQ, en tant que leader provincial de l'hébergement communautaire jeunesse, pourrait assurer une stratégie de développement de ressources de type Auberge du cœur en ayant accès à un financement pour soutenir et alimenter les groupes de base qui souhaitent permettre aux jeunes l'accès à ce genre de soutien et d'accompagnement.

Dans l'espoir de ne pas placer de futures maisons d'hébergement jeunesse communautaires en précarité, nous voudrions voir un réel plan de développement de l'accompagnement communautaire des jeunes vivant des difficultés et en situation d'itinérance. Pour ce faire, qu'un montant de 350 000\$ leur soit consenti lors de la première année d'opération de l'organisme (puisque'il ne peut déposer de demande au PSOC avant une année complète d'opération) et qu'un plancher de 500 000\$ soit accordé à ce type de ressource lors de leur admission au PSOC.

Rehaussement global du financement des organismes communautaires

Depuis 2017, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est engagée dans sa campagne CA\$\$\$H! pour l'amélioration financière et structurelle de plus de 3 000 organismes communautaires autonomes du domaine de la Santé et des Services sociaux (OCASSS). Le RACQ, en tant que membre de la TRPOCB appui les revendications suivantes :

- L'ajout de 1,7 milliard de dollars à l'enveloppe annuelle du PSOC (mission globale);
- L'indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) pour un taux de 3.6% en 2025;
- L'atteinte de l'équité de financement et de traitement partout au Québec, notamment par l'application de seuils planchers communs, adaptés aux différents types d'OCASSS.

Ces trois revendications sont liées par un même objectif : assurer le respect du droit à la santé à toute la population en soutenant convenablement les OCASSS pour qu'ils réalisent pleinement la mission attendue par leurs communautés. La définition produite par la Ligue des droits et libertés situe bien le rôle de l'État à l'égard du droit à la santé :

« Le droit à la santé oblige l'État à tout mettre en œuvre pour en assurer la réalisation. Il requiert également une participation démocratique des populations et des mouvements sociaux dans les décisions les concernant en matière de santé et de services sociaux.

Le droit à la santé réfère au meilleur état de santé physique, mental et social qu'il est possible pour toute personne d'atteindre. Le droit à la santé ne se limite pas aux soins de santé ; il englobe les éléments – les déterminants sociaux – qui influent sur l'environnement d'un être humain tout au long de sa vie. Ainsi, il inclut les facteurs socioéconomiques (revenu, logement, travail, race, genre, etc.) qui ont un impact sur la santé des individus et des communautés.

Les gouvernements québécois et canadien ont reconnu cette définition large du droit à la santé notamment en ratifiant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce qui implique qu'ils ont pour responsabilité de respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à la santé et de s'assurer que ce droit soit exercé sans discrimination aucune, notamment fondée sur la race, l'origine sociale et la fortune. Le Pacte exige également que nos gouvernements agissent au maximum des ressources disponibles pour déployer des politiques publiques prévenant et redressant les inégalités sociales et économiques qui impactent le droit à la santé.

Lorsqu'il s'agit de déterminer l'ensemble des biens et services sociaux et de santé requis, l'État doit mettre en place un processus décisionnel offrant la garantie que les choix seront faits de manière juste, inclusive et équitable. »[5]

Le caractère essentiel du financement à la mission

Si les organismes d'ACA sont en mesure de jouer un rôle clé pendant et à la suite de crises, c'est grâce à leur autonomie face aux orientations gouvernementales qui leur permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation. Cette autonomie est directement liée au type de financement, à la mission globale, qui leur permet d'avoir le plein contrôle sur les décisions, orientations et actions de leur organisme et leur donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement afin de répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent.

Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important dans le contexte actuel de crise (inflation,

crise du logement abordable, détresse psychosociale, dérèglement climatique, itinérance, etc.) où le milieu communautaire doit faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Ces crises plongent des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires autonomes qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés, particulièrement chez les jeunes dont l'avenir semble se refermer plutôt que s'ouvrir sur le champ des possibles.

Offre de logement abordable pour les jeunes

Lors des plus récents États généraux de l'itinérance, organisés par le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ), la question du logement abordable était l'un des enjeux importants qui s'articule dans la prévention et la lutte à l'itinérance au Québec. Dans les propositions et engagements contenus dans la déclaration commune qui résulte de ces États généraux, on y trouve l'énoncé suivant :

« Reconnaître le caractère fondamental du droit au logement, développer massivement des logements sociaux et communautaires, y faciliter l'accès, contrôler le coût des loyers et assurer le soutien nécessaire au maintien en logement des personnes vulnérabilisées. »

Pour soutenir les jeunes vivant des difficultés dans leur transition à la vie adulte, on nous vante les mérites du Programme de supplément au loyer (PSL). Ce programme permet ainsi aux personnes qui en bénéficient de payer 25% de leurs revenus afin de se loger, tandis que l'autre 75% est assumé par le PSL. Or, cet outil, bien qu'apprécié par celles et ceux qui y sont inclus-es ne règle pas le nœud du problème : l'offre de logements réellement abordables.

Le PSL ne vient pas influencer les prix du marché locatif. Bien au contraire, il permet à des propriétaires de recevoir la totalité d'un loyer et ainsi poursuivre l'ascension constante du coût des appartements locatif. Qui plus est, les Auberges constatent depuis quelques années déjà qu'il devient de plus en plus difficile pour les jeunes qui bénéficient du PSL de trouver un-e propriétaire prêt-e à leur louer un appartement. Non seulement la rareté de logement sur le marché locatif crée une réticence chez les propriétaires à s'engager dans ce type de programme, mais les perspectives d'avoir un-e jeune qui est passé-e dans une ressource d'hébergement pour personne en situation d'itinérance ou à risque de l'être s'accompagnent de stigmatisation et de discrimination.

Pour les jeunes qui ne peuvent avoir le soutien du PSL, la conjoncture actuelle compromet souvent la sortie des jeunes des Auberges. En conséquence, les jeunes sont précipité-e-s dans une détresse financière tout en craignant un retour à l'itinérance

(cachée ou visible), car ils et elles ont dû se résigner à accepter des logements beaucoup trop chers pour leur capacité financière. Puisqu'ils et elles ne sont tout simplement pas en mesure de se trouver une place où vivre, leur solution se résume malheureusement à prolonger leur séjour au maximum, puis à passer d'une maison d'hébergement à une autre, malgré un niveau d'autonomie adéquat pour la vie en appartement. Ces situations les placent ainsi dans une roue de pauvreté sans fin.

Il est urgent d'offrir aux populations vulnérabilisées du logement social et abordable, en particulier pour les jeunes qui sont dans un élan d'autonomisation. Si ces logements sont assortis d'un soutien communautaire, nous savons par expérience que ces jeunes auront davantage de chance de réussir leur transition à la vie adulte tout conservant des liens d'affiliations envers les organismes qui les auront soutenu-e-s durant ce parcours. Les pratiques de post-hébergement des Auberges du cœur en sont un exemple probant.

Le modèle Auberge du cœur en émergence

Plusieurs régions du Québec n'ont tout simplement pas accès à des ressources en hébergement jeunesse communautaires, malgré des besoins de plus en plus criants. Depuis de nombreuses années, le RACQ reçoit beaucoup de demandes d'informations du public pour connaître les démarches à suivre pour ouvrir une ressource d'hébergement jeunesse dans leur région. Le modèle « Auberge du cœur » est souvent retenu pour sa structure, son autonomie et ses approches d'intervention auprès des jeunes (volontariat, approche globale, réaffiliation sociale, développement du pouvoir d'agir, etc.). Dans un passé rapproché, nous avons accompagné la Maison L'Ancre Pierre-De Saurel et L'Artère de l'Est (dans l'Est de l'Île de Montréal).

Nous accompagnons aussi des groupes qui en sont à différents stades d'un projet d'hébergement communautaire jeunesse, tant en Gaspésie, à St-Jean-sur-Richelieu qu'à Repentigny, pour ne nommer que ceux-ci. Tous souhaitent développer une réponse aux enjeux que vivent les jeunes, notamment ce qui touche la prévention de l'itinérance et le soutien pour ceux et celles vivant des difficultés.

Le frein commun aux initiatives reste la recherche de financement. La création et la survie de ressources ouvertes 24/7 en hébergement communautaire pour les jeunes, là où les besoins sont observés, sont intimement liées à l'obtention d'un financement à la mission adéquat et récurrent. Il va sans dire que plusieurs régions du Québec n'ont actuellement pas de ressource qui permettrait aux jeunes de rester enraciné-e-s dans leur communauté plutôt que la quitter afin d'obtenir le soutien dont ils et elles ont besoin.

Filet sociale à reconstruire

Depuis la crise sanitaire, provoquée par le coronavirus en 2020, les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux ont été mises en exergue en plus d'amplifier les inégalités sociales. Le choix électoral de diminuer les impôts a aussi eu un impact significatif sur la capacité de l'État à ralentir la dégradation, voire maintenir, le filet social du Québec. À l'instar de la Coalition Main Rouge, nous demandons au gouvernement d'adopter certaines mesures fiscales[6] ou de couper dans quelques dépenses pour aller chercher un potentiel de 10 milliards \$ en revenus supplémentaires, chaque année. Cela permettrait de faire face aux prochaines crises et de réinvestir suffisamment pour le

renforcement essentiel du filet social québécois. Un filet constitué d'une multitude de groupes dont font partie les Auberges du cœur du Québec en tant qu'organismes communautaires autonomes jeunesse.

Bien que la pandémie soit passée, elle a laissé dans son sillage de lourdes conséquences. Nous avons maintenant le défi de redonner à la société québécoise ses lettres de noblesse en tant que meneuse de justice sociale. Pour y arriver, le filet social qui a longtemps fait office de fleuron du Québec doit absolument être renforcé et consolidé. Cet objectif ne saurait être atteint sans un milieu communautaire fort, autonome et reconnu dans son apport.



[6] https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliards_mai2020.pdf

Conclusion : Une vision commune pour un avenir inclusif

Les Auberges du cœur jouent un rôle essentiel dans le filet social québécois, contribuant à prévenir l'itinérance et à offrir une trajectoire d'autonomie aux jeunes en situation de vulnérabilité. Cependant, pour que ces efforts portent pleinement fruit, il est impératif d'agir dès maintenant en renforçant leur financement et en assurant une équité dans les ressources allouées à l'hébergement communautaire.

Nos recommandations s'inscrivent dans les priorités actuelles du gouvernement, notamment en matière de prévention et de lutte contre l'itinérance, de soutien aux populations vulnérables et d'inclusion sociale. En consolidant le financement des Auberges du cœur, le Québec démontre son engagement envers une société où aucun·e jeune ne sera laissé·e pour compte.

Nous proposons également une collaboration renforcée entre les Auberges du cœur et les instances gouvernementales, via :

- **La mise en place, par le gouvernement, d'un comité consultatif sur l'hébergement jeunesse** : Ce comité, incluant des représentants communautaires, institutionnels et gouvernementaux, permettra d'évaluer les besoins réels des jeunes, d'ajuster les mesures en cours et de planifier les actions futures de manière concertée.

- **L'élaboration, par le RACQ, d'un plan stratégique national sur l'hébergement jeunesse communautaire** : Ce plan, aligné sur les engagements en matière de prévention de l'itinérance et de soutien à la jeunesse, viserait à consolider les ressources existantes, identifier les régions sous-desservies et encourager le développement de nouvelles initiatives adaptées aux besoins des jeunes et des communautés.

Ces initiatives permettraient non seulement de stabiliser les ressources existantes, mais aussi d'en développer de nouvelles dans les régions encore dépourvues, tout en optimisant les liens avec les acteurs locaux.

En investissant dans les Auberges du cœur et en encourageant une approche concertée, le Québec s'assure de bâtir un avenir où tou·te·s les jeunes, peu importe leur parcours, ont les moyens de réaliser leur plein potentiel.

Liste des Auberges du cœur

Accueil Jeunesse Lanaudière	Joliette
L'ADOberge Chaudière Appalaches	Lévis et St-George
Maison L'Ancre Pierre-de Saurel	Sorel-Tracy
L'Antichambre 12-17	Salaberry-de-Valleyfield
Appart Aadojeune	Gatineau
L'Antre-Temps	Longueuil
L'Auberge communautaire du Sud-Ouest	Montréal
L'Avenue hébergement communautaire	Montréal
Chaumière Jeunesse Rawdon	Rawdon
Centre Le Diapason	Mascouche
L'Élan des jeunes	Châteauguay
L'Envolée	Laval
Espace Vivant/Living Room	Cowansville
Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	Montréal
Gîte Jeunesse	Beauport et Ste-Foy
Maison Habit-Action	Drummondville
Habitations L'Escalier	Montréal
Héberge-Ados	Gatineau
Héberjeune Parc-Extension	Montréal
Maison Richelieu hébergement jeunesse	Québec
Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau	Joliette
Maison Le Baluchon	St-Hyacinthe
Maison Marie Frédéric	Québec
Maison Raymond Roy	Victoriaville
Maison Tangente	Montréal
Ressources Jeunesse de St-Laurent	Montréal
Service d'hébergement St-Denis	Montréal
SQUAT Basse-Ville	Québec
La Source-Soleil	Sherbrooke
Tandem Jeunesse	La Pocatière
Le Tournant	Montréal
Le Transit	Rimouski



aubergesducoeur.org

